

15 SEPTEMBRE 2023

Edito :

Rentrée scolaire !

« - Si vous saviez comme ça m'emmerde, monsieur !
Que faut-il faire d'un pareil élève ? L'abattre sur place ? Dans l'expectative, et bien que ce ne
soit pas le moment, je demande :

- Et peut-on savoir ce qui l'intéresse ?

- Ça.

Répond-il en me rendant ma savonnette, qu'il m'a fauchée sans que je m'en aperçoive.

- Et ça, ajoute-t-il en me rendant mon stylo.

- Pickpocket ? Tu veux devenir pickpocket ?

- Prestidigitateur, monsieur.

Ce qu'il devint, ma foi, qu'il est encore, et renommé, sans que j'y sois pour rien ».

Extrait de Chagrin d'école de Daniel Pennac

Après les premières pluies, sacs à dos, cartables, appréhension : c'est la rentrée !
Chaque enfant a le droit à l'éducation et comme nous le fait comprendre cet extrait,
ce que nous projetons sur un élève peut tout autant être positif que négatif.
Laissons ouvert les possibles, prenons le temps d'échanger et de se former pour
mieux accueillir les enfants, adolescents et adultes en formation. Les bonnes
surprises viendront ...

Votre présidente

La rentrée vient d'avoir lieu, nous espérons qu'elle s'est passée dans les meilleures conditions pour tous. Si ce n'est pas le cas ; si vous avez besoin d'un conseil ou d'un soutien, nous vous rappelons que PaDA a une commission scolarisation.

La commission de scolarisation c'est quoi ?

C'est un groupe de 4 bénévoles qui unissent leurs connaissances, leurs expériences, qui activent leurs réseaux de contact afin d'aider, d'accompagner au mieux les familles d'enfants autistes, de la petite enfance à la vie étudiante, rencontrant des difficultés liées à leur scolarisation.

Vous pouvez écrire par mail à : secrtaire.planeteautisme@gmail.com t exposer votre situation ou convenir d'un rdv téléphonique au : 07 89 30 15 43.

Ces bénévoles peuvent également, selon les disponibilités, vous accompagner lors d'équipes éducatives ou encore vous aider lors de la constitution de votre dossier

Bienvenue à . . .



Pauline Thieulin et Amel Hattou qui viennent renforcer la Commission Scolarisation.

De nouvelles forces pour poursuivre notre mission !

Des nouvelles du Lions Club :

VALENCE-DOYEN
SAINT-PERAY/GUILHERAND-GRANGES

culptura
2023

6 BIENNALE
ème
EDITION

EXPO. VENTE
ART CONTEMPORAIN

Salle des Clercs
Salle Jeanne de Flandresy
26000-Valence

Du 13 au 22 Octobre 2023

vente au profit de Planète autisme

PRE-VENTE AUX ENCHÈRES
Du 23 au 30 septembre 2023
sur www.interencheres.com

| | | |
|-----------------|---------------------|-------------------------|
| Romain Andrieux | Yveline Loiseur | Raphaëlle Paupert-Borne |
| Awena Cozannet | Dominique Lucci | Salamandra |
| Joël Gangloff | Danièle Orcier | Thibeaud Thiercelin |
| James Grangeon | Kasia Ozga | Mengzhi-Zheng |
| Jean Laube | Mathilde Papapiétre | |

bleu La Région AGGLE - LA DRO ME LUX VALENCE

La commission Sculptura du Lions Club de Valence organise une vente d'artistes sur internet et une exposition d'art contemporain dans la salle Frandeysy et la salle des Clercs du 13 au 22 octobre. La somme recueillie par les Lions sera affectée pour soutenir les actions de notre association.

Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :

secrtaire.planeteautisme@gmail.com



PERMETTRE
AUX FAMILLES AIDANTES
DE S'AUTORISER
DES TEMPS DE RÉPIT
TOUT EN POURSUIVANT LEURS MISSIONS

HALTE RÉPIT ITINÉRANTE *Nord Ardèche*

ACCUEILLIR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP POUR PERMETTRE AUX FAMILLES DE SOUFFLER



Les familles aidantes

Elles accompagnent au quotidien des jeunes ou des adultes en situation de handicap mental, de polyhandicap et/ou présentant des troubles du spectre de l'autisme



Un accueil et un encadrement sécurisant

Les aidés profiteront de diverses activités encadrées par des bénévoles professionnels de l'accompagnement de personnes en situation de handicap



Les conditions de participation

- Adhérer à l'association Répit et Partage (15€ par famille)
- 10 € la séance par participant



CONTACTEZ - NOUS



Répit et Partage
35 place de l'Église
07 340 Peaugres



06.60.23.76.86
06.14.04.08.30



repit.et.partage@gmail.com



facebook.com/repitetpartage



Infos groupes d'habiletés psycho-artistiques enfants- adolescents- jeunes adultes

Groupes d'Habilités psychosociales TSA sur les semaines paires et TDAH semaines impaires. Un mercredi sur 2 à partir du 6 septembre, en partenariat avec Planète-autisme Drôme-Ardèche.

Intervenante : Armelle Vautrot, partenaire professionnelle de PadA, créatrice d'ateliers d'habiletés psychosociales avec médiations artistiques, universitaire et thérapeute spécialisée en autisme et Trauma, fondatrice de PHARE, organisme de formation. Les groupes d'habiletés psychosociales ne sont pas des groupes de loisirs mais des groupes d'acquisition de compétences. Cela suppose une présence régulière pour pouvoir progresser au sein d'un groupe stable. L'inscription se fait au trimestre ou à l'année :

Enfants : 5-12 ans 13H30-14H15

Ados : 12-18 ans 14H30-15H15

Jeunes adultes 18-26 ans 15H30-16H15

Tarif 30 euros par atelier de 45 mn, factures sur demande

Adresse : École de danse Quentin Gremillet, 807 allée André Revol, 26500 Bourg-lès-Valence. Inscriptions : vautrot.armelle@gmail.com

Infos de l'Association Educ'ardeche

- 14.11 10-12h Rencontre autisme au centre social Le Palabre à Aubenas
- 18.11 10h-12h Rencontre autisme Maison de l'Enfance et de la Jeunesse à Aubenas
- 25.11 Journée de formation Découverte de l'autisme 30 euros sur inscription
- 9.12 10h-12h Rencontre autisme centre social Le Palabre à Aubenas

Contact : 07 82 67 67 41 ou educardeche@yahoo.com

Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :

secrtaire.planeteautisme@gmail.com

SAISON 2 GROUPE MAMA DÈS SEPTEMBRE MAMANS AUTISTES/MAMANS D'AUTISTES

Groupe de parole et d'échange, créé et animé par Armelle Vautrot, universitaire et thérapeute spécialisée en autisme et trauma avec le soutien de la CAF Drôme

Le 1er lundi de chaque mois de septembre à juin 2024

de 17h45 à 18h45

en visio-conférence.

Thèmes abordés : vie personnelle, vie scolaire, vie professionnelle,

vie sociale et vie familiale.

Inscription obligatoire par SMS au : 0616233412



PHARE : formation pour les adultes

«Développer les habiletés psychosociales chez les personnes autistes grâce aux médiations artistiques»

Formation (labellisée QUALIOP1) du 23 au 27 octobre 2023, à Bourg lès Valence
Tarif: 1000 euros
Tarif réduit: 800 euros (adhérents AFMedArt, PADA, élèves Quentin Gremillet)

Jour 1: Autisme et habiletés psychosociales, intérêt des médiations artistiques relationnelles.

Jour 2: Ecriture et arts plastiques

Jour 3: Musique, médiations corporelles, danse

Jour 4: Arts du goût

Jour 5: Evaluation sous forme d'ateliers pratiques

Inscriptions et programmes de formations sur www.phareformationedition.fr

ou vautrot.armelle@gmail.com

Un partenariat PHARE Formation – AFMedArt – école Quentin Gremillet – Planète Autisme
Drôme Ardèche

On y étais . . .

au colloque organisé par la FIPHFP en compagnie de CAP Emploi et pour représenter l'Emploi accompagné autisme avec Sandrine Raffini, conseillère en insertion à Messidor 26/07 association gestionnaire.

Le 22 juin 2023

PLUS DE 150 PERSONNES AU RENDEZ-VOUS DE L'ÉTAPE AURALPINE DU TOUR DE FRANCE DES HANDICAPS INVISIBLES

FIPHFP

Jeudi 22 juin, plus de 150 personnes sont venues de toute la région Auvergne-Rhône-Alpes pour assister à la 2ème étape du Tour de France des handicaps invisibles organisée dans les locaux de Sciences-Po Lyon, autour de la thématique des troubles du spectre de l'autisme.



LUTTER CONTRE LES IDEES REÇUES ET DEVELOPPER L'INCLUSIVITE

Michelle Lugrand, secrétaire générale adjointe aux affaires régionales auprès de la Préfète de la région Auvergne Rhône-Alpes a tenu, en introduction à cette matinée, à rappeler que : « Aujourd'hui l'autisme touche en France 100 000 jeunes de moins de 20 ans et 600 000 adultes.

L'Etat développe donc, depuis 2012 une politique forte sur le sujet de l'autisme en remettant la science et la recherche au cœur de la politique, en intervenant précocement, en rattrapant son retard en termes de scolarisation, en aidant les familles et l'entourage. Nous avons une obligation d'emploi, mais intégrer des personnes en situation de handicap signifie plus que cela : c'est intégrer des personnes qui ont envie de s'intégrer et qui permettent à la société de devenir plus inclusive et de travailler ainsi son devoir de fraternité ».

Séverine Baudouin, directrice adjointe a ensuite rappelé les missions du FIPHFP, ses modalités d'intervention et les actions qu'il mène. Elle a souligné que : « Le comité national du FIPHFP s'est doté d'un programme exceptionnel qui compte un axe spécifique sur les handicaps invisibles. En se saisissant de ce sujet, nous voulons aller plus loin et rendre visible ce qui est invisible. Il faut mettre des mots sur ces handicaps pour lutter contre les idées reçues et arrêter de voir le handicap de la personne en premier, mais ses compétences ».

Pour compléter ces propos, Guillaume Bonneville, Directeur territorial handicap du FIPHFP en Auvergne-Rhône-Alpes, a indiqué que : « La neurodiversité a toute sa place dans la société, c'est ce que l'Histoire nous enseigne. L'inclusivité est ainsi l'acte de promouvoir, de favoriser et de défendre l'intégration des personnes en situation de handicap. En Auvergne Rhône-Alpes, un travail est en cours pour permettre aux employeurs de mieux connaître et reconnaître les agents en situation de handicap, notamment ceux en situation de handicap invisible ».

DECONSTRUIRE LA VISION MEDICALE ET DEFICITAIRE DE L'AUTISME

La matinée est ensuite entrée dans le vif du sujet avec l'intervention de Julie Dachez, chercheuse et docteur en psychologie sociale, diagnostiquée Asperger et auteure, autour de l'autisme et de l'emploi. Elle est revenue, en premier lieu, sur la définition clinique de l'autisme qui s'articule autour deux grandes familles de caractéristiques :

- les déficits de la communication et des interactions sociales,
- le caractère restreint et répétitif des comportements, des intérêts.

Elle a insisté sur la nécessité de déconstruire cette définition médicale de l'autisme qui parle de « déficits » et de « caractère restreint » : « Le regard que les non autistes portent sur l'autisme n'est pas objectif. Pour déterminer ce qui est pathologique et ce qui est sain, on se base sur des critères culturels ». Il est ainsi possible de changer de vocabulaire en parlant par exemple de « particularités de la communication sociale » au lieu de « déficits de la communication sociale » ou encore « d'intérêts spécifiques » plutôt que « d'intérêts restreints ».

« Être autiste dans un monde de non autiste est très difficile car l'environnement n'est pas adapté et présente beaucoup de barrières et de préjugés. », a-t-elle ajouté. « Il faut accompagner la personne pour dépasser ses difficultés, tout en questionnant nos motivations : pourquoi le fait-on ? Pour que la personne soit plus autonome ou dans le but de la normaliser ? Il est important de se poser cette question pour développer un accompagnement adapté afin de rendre la personne autonome ».

Julie Dachez a ensuite donné quelques clés pour aménager l'environnement professionnel ou encore pour changer ses modalités de recrutement. Elle a toutefois signalé qu'il était toujours primordial de partir des besoins de la personne. Plusieurs aménagements du poste de travail ont ainsi été évoqués : consignes écrites, mails (qui permettent d'enlever une couche d'implicite), temps de pause en solitaire, espace sensoriel à disposition (isolation phonique, lumières...), télétravail, horaires de travail à adapter ou décaler, identification d'une personne ressource, délimitation du travail dans l'espace et le temps, aide à la priorisation, mise à disposition d'un trombinoscope de l'équipe, fourniture de supports visuels, formation de l'équipe...

En conclusion, Julie Dachez a tenu à rappeler les points forts des personnes autistes dans l'emploi, points forts à ne pas généraliser car différents en fonction de chaque individu : attention aux détails, reconnaissance de relations de cause à effet, talents artistiques et créatifs, expertise, sens moral, loyauté, mémoire.

AUTISME ET EMPLOI, C'EST POSSIBLE ?

La matinée s'est poursuivie par une table ronde, animée par Estelle Boquet du Handi-Pacte Auvergne Rhône-Alpes, rythmée par deux séquences apportant des visions d'experts et des témoignages d'employeurs publics.

MIEUX COMPRENDRE LES TROUBLES TSA POUR FAIRE TOMBER LES PRÉJUGES

La première séquence portait sur une meilleure compréhension des troubles du spectre de l'autisme afin de faire tomber les préjugés et leurs conséquences en emploi. Mélanie Huc, médecin psychiatre au Centre ressources autisme (CRA) en Auvergne Rhône-Alpes, a présenté, dans un premier temps, l'accompagnement proposé par le CRA aux professionnels de la médecine libérale ou de l'hôpital pour les aider à réaliser un diagnostic. Cet accompagnement leur permet de continuer l'accompagnement, par leurs propres moyens, et d'essaimer autour d'eux.

Tatiana Ayme, déléguée générale adjointe de l'association régionale des missions locales en Ile-de-France, est ensuite intervenue pour évoquer le programme de formation ARIA proposé par les missions locales : « Au départ, rien ne prédestinait les missions locales à se concentrer sur l'autisme. Il y avait cependant une urgence à s'occuper du sujet pour les 16/25 ans pour qu'un diagnostic puisse être posé si besoin.

De plus, les référents handicap des missions locales avaient besoin d'appui pour bien accompagner et insérer les jeunes autistes qu'ils accueillait. C'est ainsi que le programme de formation ARIA a vu le jour et a été proposé à toutes les missions locales, ainsi qu'aux employeurs, à travers un kit employeur, pour leur permettre de repérer et mieux intégrer ensuite les personnes ayant un trouble de l'autisme ou autre ».

Dans la foulée, Bruno Renard, responsable RSE au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Grenoble, a évoqué l'expérimentation menée depuis 2018, au CEA autour du recrutement de trois personnes autistes, accompagnées de jobcoachs. Son retour d'expérience est le suivant : « Le rapport humain est primordial. Il faut beaucoup d'accompagnement pour que cela fonctionne. Il faut suivre, sensibiliser le collectif de travail pour garantir une adaptabilité de toute la chaîne. La diversité est alors une opportunité pour toutes les entreprises, surtout dans des métiers en tension ».

Philippe Brousse, Secrétaire général de ARA en Auvergne Rhône-Alpes, a ensuite détaillé l'offre de services intégrée du Service public de l'emploi organisée autour de « teams handicap ». Ces dernières peuvent intervenir de différentes façons, notamment, via une prestation d'appui spécifique spécialisée par typologie de handicap, via l'emploi accompagné ou via des dispositifs portés par des acteurs du secteur médico-social. L'idée est de conjuguer des dispositifs spécifiques au sein d'un cadre de droit commun.

Concernant les employeurs publics, l'un des enjeux majeurs est de les accompagner à adapter leurs process de recrutement, ce qui demande de convaincre les services, mais aussi les élus.

Pour l'aménagement en situation de travail, Philippe Brousse a indiqué : « Il faut accompagner l'ensemble de l'équipe pour que cette dernière comprenne l'aménagement mis en place. Nous avons des retours d'employeurs qui nous disent que c'est plus qu'un recrutement, que cela crée une vraie dynamique au sein d'un collectif de travail lorsque cela fonctionne ».

CREER LES CONDITIONS D'UNE INTEGRATION DURABLE

Une deuxième table ronde s'est enfin intéressée aux conditions à mettre en œuvre pour une intégration durable, ainsi qu'aux interlocuteurs vers qui se tourner.

Catherine Dubreuil, référente diversité-égalité au sein du Centre hospitalier Annecy Genevois (CHANGE), a expliqué la façon dont s'était déroulé le recrutement de cinq jeunes brancardiers ayant des troubles du spectre de l'autisme, durant la période COVID. Un premier jeune a ainsi été accueilli en PMSP (période de mise en situation professionnelle), puis suivi par d'autres jeunes, tous accompagnés d'un job coach. A l'arrivée du premier jeune, l'équipe a réagi en raison d'incompréhension sur son comportement.

Un neuropsychologue de l'ADAPT est intervenu pour sensibiliser le collectif de travail, ce qui a dénoué les choses. Le jeune a été titularisé suite à son CDD, tout comme trois autres brancardiers recrutés. Catherine Dubreuil a également évoqué le fait que de plus en plus d'agents, qui pressentent un TSA, viennent aujourd'hui la solliciter pour pouvoir effectuer un diagnostic et anticiper des aménagements de travail.



Sandrine Raffini, conseillère emploi et job coach pour le dispositif d'emploi accompagné porté par Messidor, est ensuite intervenue afin de présenter le DEA et l'intervention des job-coachs dans ce cadre. La 1ère étape du DEA repart du projet professionnel et des particularités propres à la personne pour pouvoir anticiper les aménagements à envisager en entreprise.

La 2nde étape correspond la recherche d'emploi rapide par le conseiller emploi accompagné, avec une entrée en emploi qui se fait souvent via un stage. L'accompagnement se poursuit dans le poste de travail, en lien avec le métier. La particularité du DEA est qu'il n'y a pas de durée dans le temps : tant qu'il y a des besoins exprimés, l'accompagnement continue.

Sandrine Raffini a souhaité donner plusieurs conseils aux managers pour intégrer au mieux une personnes ayant un TSA : utiliser des logigrammes, donner des consignes claires, éviter les imprévus, disposer d'un lieu où il est possible de s'isoler.

Mireille Baraz, présidente de l'association « Planète Autisme Drôme Ardèche », a, de son côté, évoqué le travail mené avec des partenaires de l'emploi, comme Messidor, et la mise en place d'une plateforme aujourd'hui intégrée au DEA. L'association propose également du matériel pédagogique, comme un Escape Game, pour aider les employeurs à se mettre en situation.

Guillaume Bonneville, Directeur territorial handicap du FIPHFP en Auvergne-Rhône-Alpes, est enfin intervenu pour détailler l'accompagnement proposé par le FIPHFP. Il a également présenté les aides qu'il est possible de solliciter auprès du FIPHFP pour accompagner au mieux les personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme dans l'emploi, notamment en matière de sensibilisation du collectif de travail.

On y étaiis . . .

Le temps fort de clôture de cette matinée, a été la lecture par Vianney Sergent, développeur web, d'un texte poignant nous invitant à découvrir son enfance, sa scolarité et les difficultés qu'il rencontre.



Les participants ont également été invités à découvrir la fresque réalisée par Jessy Chanlaud durant la matinée, ainsi que l'exposition de ses œuvres et de textes organisée par le Handi-Pacte Auvergne-Rhône-Alpes.

On y étaiis . . .

En Juillet 2023 : Rencontre avec l'Association Autisme Breizh Autonomie :



Durant les vacances au détour d'un chemin, un vide-grenier à domicile au profit de cette association dont le siège est à Paimpol. L'occasion d'échanger sur les actions menées de part et d'autre et les préoccupations communes à savoir le manque de structures adaptées pour les adultes avec ou sans déficience. Au contraire de la Drôme, le département bénéficie d'une plateforme de diagnostic pour les adultes. Par contre, aucune plateforme de répit pour les aidants. Merci à Paule pour son accueil et sa motivation en tant que bénévole non concernée par l'autisme. Kenavo !

Nouveau !

GRUPE D'HABILETES SOCIALES POUR ENFANTS



Planète
autisme

**vous propose
des Groupes d'Habilités sociales**

animés par **Emma Michard-Falchero**, enseignante spécialisée et orthopédagogue et **Mathilde Duruy**,

3-7 ANS
Groupe de
4 enfants
maximum



MPT DU PETIT CHARRAN

10 séances
les Jeudis
de 14h30 à 15h30

5€
PAR SÉANCE

**Engagement et assiduité pour
la totalité des séances**

| SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DÉCEMBRE |
|--------------|------------|-------------|-------------|
| 21 septembre | 5 octobre | 9 novembre | 7 décembre |
| 28 septembre | 12 octobre | 16 novembre | 14 décembre |
| | | 23 novembre | |
| | | 30 novembre | |

**DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES SOCIALES
QUI PERMETTENT À L'ENFANT
D'APPRENDRE À JOUER
ET À TRAVAILLER EN GROUPE.**

Inscription auprès de Planète Autisme Drôme-Ardèche
par mail



secretaire.planeteautisme@gmail.com



On y sera . . .

à la conférence sur Les droits des personnes autistes

Les droits des personnes autistes

Conférence animée par
Maître Sophie Janois



Accueil café : 9h45
10h30 à 16h15
Repas libre, 45 mn



Samedi 30 septembre 2023

Maître Sophie Janois met toute son expertise en droit de la santé. Elle est particulièrement attachée au respect des droits des personnes avec autisme sur la base des recommandations de la HAS. Elle accompagne aussi les établissements médico-sociaux dans leurs obligations et démarches.

Face à la colère des parents d'autistes démunis, au poids administratif, aux structures inadaptées et au viscéral sentiment d'injustice, elle les défend au quotidien dans les tribunaux.

Vous pouvez consulter son site : <http://www.sophiejanois.fr/>



PR3A Ardèche

Possibilité de garde d'enfant dans une salle attenante, avec l'aide de la Plateforme de répit Ardèche

Précisions demandées lors de l'inscription pour une organisation optimale



Salle sous-sol de la
Médiathèque, place Forot,
07130 Saint-Péray

Partenaire



Limite d'inscription le 10 septembre par mail : secretaire.planeteautisme@gmail.com

On y sera . . .

à l'Agora sur l'autisme et la sensorialité à Privas le lundi 25 septembre à 18h

Par Sandra Morati, éducatrice spécialisée et Jessie Bouchon, monitrice éducatrice. Toutes les deux sont partenaires professionnelles de PaDA.

Sept sens guident notre vie, les perceptions sensorielles nous aident à grandir et à interagir avec les autres. Quand le système de perception sensorielle est perturbé, l'être humain peut avoir des difficultés à traiter les stimulations sensorielles et par conséquent manifester des comportements particuliers. C'est ce qui se produit chez de nombreuses personnes avec TSA.

Nous vous proposerons dans cette Agora :

- un rappel des caractéristiques principales de l'autisme (critères diagnostiques) et des différents systèmes sensoriels
- l'hypo et l'hyper sensibilité
- une présentation des évaluations du profil sensoriel
- des exemples d'outils

Cette Agora se déroulera à la : SALLE AUGUSTE ADAM , Au Pôle Maurice Gounon , 11 Boulevard du Lycée 07000 PRIVAS

Cette Agora est gratuite sur inscription : secretaire.planeteautisme@gmail.com

On y sera . . .

à la conférence sur la scolarisation des personnes avec autisme, le 23 septembre 2023

Le **23 septembre 2023** à l'IUT de Valence, 51 rue B. de Laffemas à Valence, nous vous proposons une conférence sur le thème "scolarisation des personnes avec autisme".

Cette conférence se déroule de 9 heures à 12 heures dans l'amphithéâtre E001.

L'animatrice est Emma Michard Falchero, enseignante spécialisée et orthopédagogue.

Cette conférence s'adresse à tout public, toute personne souhaitant s'informer sur l'autisme, ayant peu ou pas de connaissances.

Cette conférence est gratuite sur inscription à : secretaire.planeteautisme@gmail.com



 Planète
autisme

 **Gratuite**

CONFÉRENCE
SCOLARISATION
DES PERSONNES
AVEC AUTISME

s'adresse à tout public, toute personne
souhaitant s'informer sur l'autisme,
ayant peu ou pas de connaissances

 IUTA
Valence
Université Grenoble Alpes

 IUT DE VALENCE
51 RUE B. DE LAFFEMAS
VALENCE
Amphi E001

PRÉSENTÉE PAR
EMMA MICHARD FALCHERO
Enseignante spécialisée et orthopédagogue

SAMEDI
23 SEPTEMBRE
9H À 12H

INSCRIPTION PAR MAIL
secretaire.planeteautisme@gmail.com



Je l'ai lu pour vous

par Véronique Ceresoli

“ C'est la troisième année que je vous retrouve chaque mois dans votre journal Padablabla pour la rubrique « je l'ai lu pour vous »

Le tout premier livre que je vous avais présenté était « Ma 153eme victoire » un livre de Paul El Kharrat.

Et bien nous démarrons cette année, encore avec lui, avec son nouveau livre, très facile à lire. ”

Ce livre s'intitule :

« Bienvenue dans mon monde. Moi, Paul, Autiste asperger »
de chez Harper Collins.

Paul a été diagnostiqué le 22 juin 2015, il avait alors 16 ans.

Il nous ouvre les portes de son monde où il nous dévoile ses difficultés et ses joies.

Avec lui on va connaître Dr Zekyll et M. Hyde, c'est comme cela qu'il se décrit. Il y a le Paul le gentil, souriant, content, qui obéit, qui fait de la télé, qui est sociétaire d'une émission radiophonique ; et puis il y a le Paul démoniaque, en rébellion, qui souffre et qui fait souffrir son entourage, ses parents, son frère et sa sœur. C'est dur pour eux de voir l'attention familiale polarisée sur leur frère autiste.

Paul cite dans son livre : « L'écho de mes hurlements et de mes coups se propage de ma chambre à tout l'appartement. Maman, qui dormait se relève, les paupières lourdes et les nerfs fusillés et lui dit – Paul, il va falloir que tu arrêtes de crier, il faut qu'on DORME. On est FATIGUÉS !

La prochaine fois c'est sûr, Paul, je te ferai hospitaliser, on a besoin d'aide.

Le démon ne le quitte plus, ni le jour, ni la nuit ».

C'est la même chose dans toutes les familles avec un enfant en situation de handicap. Là-dessus, on rajoute la difficulté autistique.

Un peu plus loin il écrit « C'est sans doute à cause de ce câblage différent, que les personnes autistes ont tant besoin de routine, de rituels, d'ordre »

Il nous explique que, comme beaucoup d'autistes, il ne sait pas choisir. « Qu'on me présente deux ou trois options, et je le vis comme un enfer ! Plus on me soumet de possibilités, plus je me pose de questions et plus je deviens anxieux. »

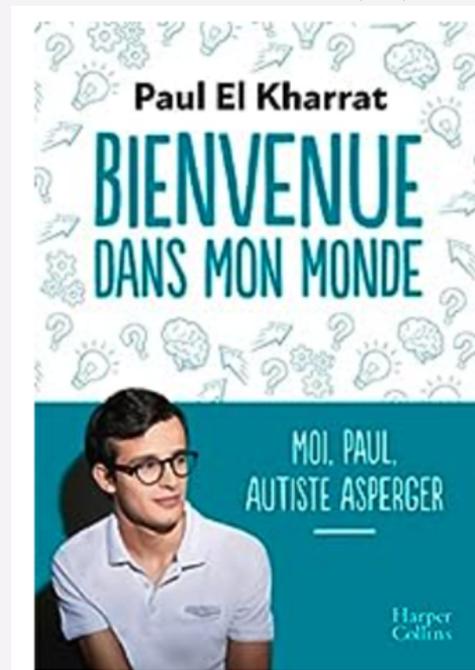
J'ai trouvé ce livre intéressant, il me fait beaucoup penser à moi, à ce que je vis tous les jours.

Cet autre extrait de son livre j'aurais pu l'écrire comme le précédent :

Paul écrit : « je ne supporte pas d'utiliser un mot pour un autre ; conséquence aussi du fait que, comme tous les Autistes et d'autant plus asperger, il m'est difficile de décoder correctement les communications non verbales, le ton de la voix, les expressions faciales. Je me fie donc uniquement aux mots eux-mêmes. »

Avec ce livre, vous verrez comment, avec lucidité et une sincérité désarmante, Paul nous a fait partager son monde « Autiste » .

C'est sans doute le vôtre ou celui de votre enfant autiste.



Le Conseil d'État casse l'obligation faite à une ARS de prise en charge d'enfants autistes

Le tribunal administratif de Caen avait enjoint à l'ARS Normandie de mettre en place un dispositif provisoire de prise en charge de tous les enfants atteints d'autisme sévère en rupture de parcours scolaire. La décision qui aurait pu faire jurisprudence vient d'être annulée par le Conseil d'État compte tenu de son caractère structurel.

Malgré le développement des unités d'enseignement autisme, de nombreux enfants ne trouvent toujours pas de place, ni à l'école ni dans le champ médico-social. (Emmanuelle Deleplace/Hospimedia)

La non-application des décisions des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), faute de place dans les établissements spécialisés, conduit régulièrement les familles devant la justice. Généralement, quand elles obtiennent gain de cause, les tribunaux administratifs condamnent l'État à indemniser le préjudice (lire notre [article](#)).

Le 6 juillet le juge des référés du tribunal administratif de Caen (Calvados), saisi sur la notion d'atteinte aux droits à l'éducation et à la santé, a décidé d'enjoindre à l'ARS Normandie "de prévoir, à très brève échéance, et d'engager de manière effective la mise en place d'un dispositif provisoire de prise en charge des enfants atteints d'autisme sévère et qui sont en rupture de parcours scolaire [...] et d'élaborer un plan temporaire de résorption du manque de places destinées à ces enfants en lien avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Seine-Maritime". Une décision inédite, cassée le 27 juillet par le Conseil d'État.

Une décision historique du tribunal de Caen

L'affaire concerne un garçon de dix ans diagnostiqué autiste. Il a été scolarisé en école maternelle jusqu'en 2020 avec un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) et bénéficiait depuis 2017 d'une prise en charge trois demi-journées par semaine en hôpital de jour. En 2018, l'hôpital analyse un retard global de développement. Sur la base de ces observations, la CDAPH prononce l'orientation vers un institut médico-éducatif (IME) spécialisé dans l'autisme en juillet 2019. L'IME affiche complet. En attendant, la prise en charge se poursuit à l'hôpital de jour à raison cette fois de cinq demi-journées par semaine. Mais en mars 2023, l'hôpital constate que le jeune garçon tire de moins en moins de bénéfice de sa prise en charge hospitalière et juge une réorientation vers un établissement spécialisé "indispensable". Il annonce une sortie de l'hôpital à l'été 2023.

Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :

secrtaire.planetautisme@gmail.com

"Une requête classique c'est un an et demi à deux ans d'attente pour obtenir une compensation financière, explique à Hospimedia Me François Jégu, avocat de la famille.

J'ai choisi de déposer un référé-liberté pour obtenir non pas une indemnisation du préjudice mais une solution face à la détresse d'une mère qui envisageait d'abandonner son travail pour se consacrer à l'accompagnement de son enfant."

Et il n'est pas peu fier d'avoir convaincu le juge administratif d'imposer à l'État une solution pour cet enfant autiste et tous les autres sans solution dans le département. Dans son analyse, le juge retient la notion d'urgence puis la nécessité de trouver une solution eu égard aux droits à la santé et à l'éducation ici bafoués. Il enjoint à l'ARS de mettre en place une prise en charge temporaire et immédiate des enfants en situation d'autisme sévère inscrits sur la liste d'attente.

Urgence caduque et caractère structurel

L'ARS Normandie a immédiatement saisi le Conseil d'État et dans le même temps accordé à l'IME des moyens supplémentaires pour accueillir le jeune garçon en complément des cinq demi-journées maintenues en hôpital de jour. Sur la base de cette nouvelle organisation qui sera effective à la rentrée de septembre et dans l'attente d'une prise en charge complète en IME, le Conseil d'État estime dans sa décision que "ces mesures sont de nature à assurer à brève échéance l'exécution au moins partielle de la décision de la CDAPH".

De plus, il juge que la demande d'élaboration d'un plan temporaire de résorption du manque de place pour les enfants autistes ne relève pas de "mesures immédiates et provisoires susceptibles d'être ordonnées par le juge des référés", compte tenu de son "caractère structurel" et des "délais nécessaires à sa mise en œuvre". "La famille est heureuse de cette solution miraculeusement trouvée mais dans le même temps la situation des autres enfants n'est pas traitée. Faut-il que toutes les familles s'engagent dans des actions en référé pour que les moyens d'un accompagnement digne de ces enfants soient débloqués", interroge l'avocat. Et au-delà des moyens se posera alors la question des personnels formés.

• Liens et documents associés

- [La décision du tribunal administratif \[PDF\]](#)
- [La décision du Conseil d'État \[PDF\]](#)

Emmanuelle Deleplace

Quel cadre légal choisir pour construire un habitat inclusif en logement social ?

Les habitats inclusifs se multiplient sous plusieurs formes. Ceux-ci peuvent également être développés dans le logement social. Deux cadres légaux sont possibles : les logements-foyers et les logements dits article 20 de la loi Vieillesse.



Information mise à jour : Alors qu'initialement seuls les habitats inclusifs de type loi Vieillesse étaient potentiellement éligibles aux prêts locatifs aide d'intégration (PLAI), un décret publié au Journal officiel du 3 juin signale que les logements-foyers peuvent également recourir à ce type d'aide. Les logements PLAI sont généralement réservés à des publics en situation de grande précarité.

Alternative à la vie en établissement, l'habitat inclusif diffuse sur le territoire, notamment depuis la publication du rapport de Denis Piveteau et Jacques Wolfrom Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous ! L'habitat inclusif se définit d'abord par son public cible. Ces petits ensembles de logements indépendants sont en effet destinés "aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes", rappelle l'article L281-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF). Les formes d'organisations concrètes que cette définition peut recouvrir sont nombreuses : les résidents peuvent être locataires, colocataires, sous-locataires ou propriétaires.

Cependant, la circulaire interministérielle du 6 septembre 2021 relative au plan interministériel de développement de l'habitat inclusif précise les contours de deux formes d'habitats inclusifs, lorsqu'ils sont mis en œuvre en logement social : les logements-foyers et les logements dits "article 20 de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement". Ces deux solutions présentent des avantages et des inconvénients qu'il convient d'examiner afin de trouver la solution la plus idoine pour un projet donné. Si le bâti choisi est neuf et que les porteurs du projet souhaitent créer un habitat inclusif avec une certaine mixité de population, le Gouvernement préconise d'opter pour les logements loi Vieillesse : "Un habitat inclusif sous forme de logement-foyer au sein d'un immeuble de logements sociaux "familiaux" implique la signature de deux conventions aide personnalisée pour le logement (APL) distinctes et peut entraîner certaines complexités de gestion pour le bailleur." En revanche, si le projet s'oriente sur un bâti neuf avec un immeuble dédié, "l'une ou l'autre solution est envisageable".

Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :

secrtaire.planetautisme@gmail.com

Financements

Dans le cas d'un bâti déjà existant mais qui nécessite des travaux de réhabilitation, le fait de créer un logement-foyer habitat inclusif permet de restructurer des grands logements en unités plus petites et de dédier des espaces à la vie sociale et partagée. La réhabilitation des locaux pourra alors être financée par la prime à l'amélioration des logements à utilisation locative et à occupation sociale (Palulos) sur la durée de validité du plan de relance. Ce type d'habitat peut également potentiellement bénéficier de prêts locatifs à usage social (PLUS).

La formule du logement-foyer est aussi compatible avec le prêt locatif aide d'intégration (PLAI), au même titre que les habitats inclusifs loi Vieillesse. Ces derniers sont ainsi éligibles au PLUS, au PLAI, au prêt locatif social (PLS) ainsi qu'au Palulos (voir l'infographie). Si le bâti n'est pas neuf mais ne nécessite pas de travaux, il n'est pas possible de bénéficier d'un conventionnement sous-forme de foyer-logement. La circulaire interministérielle rappelle, à toutes fins utiles, que le conventionnement APL est conditionné par le type de financement initial. En effet, en cas de financement en PLAI, le montant de la redevance ou le plafond de ressources des habitants ne saurait être supérieur à celui de la convention initiale.

Public ciblé

Dans le cadre des foyers-logement, la question de la priorisation des publics ciblés par l'habitat inclusif se pose. À cette fin, l'article L441-2 du Code de la construction de l'habitation (CCH) établit que "pour les logements faisant l'objet d'une réservation par le représentant de l'État dans le département, celui-ci peut s'engager [...] à proposer prioritairement les logements construits ou aménagés spécifiquement pour cet usage à des personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap".

Ce contingent préfectoral est établi par la convention APL. Celle-ci est mise en place lorsque l'habitat concerné bénéficie d'un financement de l'État en faveur de l'investissement. Cette question ne se pose pas dans ces termes pour les logements loi Vieillesse puisque ces habitats sont majoritairement attribués de manière dérogatoire à des personnes en perte d'autonomie.

La circulaire interministérielle du 6 septembre 2021 rappelle que dans le cas des logements loi Vieillesse en mixité sociale, l'utilisation des locaux collectifs résidentiels est ouverte à l'ensemble des résidents de l'immeuble et ne peut être réservée aux seules personnes accompagnées.

Enfin, les relations avec l'organisme gestionnaire peuvent varier en fonction de la formule d'habitation choisie. Ainsi, dans le cas des logements-foyers, bien qu'ils ne soient pas des établissements médico-sociaux, les services sont bel et bien intégrés à la structure et détaillés dans le contrat d'occupation. En revanche, dans le cas des autres logements, ces services ne peuvent être liés au contrat de bail et ne peuvent être assurés directement par l'organisme d'habitation à loyer modéré.

Pour aller plus loin ...

- Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), [Les cahiers pédagogiques](#) – L'habitat inclusif, un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale, mars 2022 ;
- CNSA, [Qu'est-ce que l'habitat inclusif ?](#), janvier 2022 ;
- [circulaire](#) interministérielle relative au plan interministériel de développement de l'habitat inclusif, 6 septembre 2021 ;
- Denis Piveteau et Jacques Wolfrom, [rapport](#) Demain je pourrai choisir d'habiter avec vous !, juin 2020 ;
- [décret](#) relatif aux diverses dispositions en matière d'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées mentionné au titre VIII du livre II du code de l'action sociale et des familles (CASF), 24 juin 2019 ;
- [arrêté](#) relatif au modèle du cahier des charges national du projet de vie sociale et partagée de l'habitat inclusif, 24 juin 2019 ;
- [instruction](#) interministérielle relative aux modalités de mise en œuvre du forfait pour l'habitat inclusif prévu par le décret du 24 juin 2019, 4 juillet 2019 ;
- [article](#) L281-1 du CASF, février 2022 ;
- [loi](#) relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), 28 décembre 2015 ;
- [article](#) L441-2 du code de la construction et de l'habitation (CCH), février 2022 ;
- [décret](#) n°2023-431 relatif au financement en prêt locatif aidé d'intégration des logements-foyers dénommés habitat inclusif.

Edoxie Allier

Le texte visant à mieux protéger les parents d'enfants gravement malades est promulgué

La loi visant à renforcer la protection des familles d'enfants atteints d'une maladie ou d'un handicap ou victimes d'un accident d'une particulière gravité est promulguée dans l'édition du 20 juillet du Journal officiel. Celle-ci découle de la proposition de loi du député Paul Christophe (Horizons et apparentés, Nord) déposée en janvier (lire notre [article](#)). Le texte a depuis été enrichi. Le Sénat a notamment porté de sept jours ouvrés à quatorze jours ouvrables le congé allongé pour décès d'un enfant de moins de 25 ans et étendu le dispositif aux agents publics.

L'article 4 supprime le caractère explicite de l'accord du service du contrôle médical de l'Assurance maladie afin de réduire les délais trop longs d'instruction des demandes d'allocation journalière de présence parentale (A3PP). "Il permet également aux caisses d'allocations familiales (Caf) d'accorder une avance sur le versement de cette allocation", souligne Marie-Pierre Richer (Les Républicains, Cher), rapporteuse pour le Sénat, lors de l'examen du texte par la commission mixte paritaire. L'article 6 de la loi permet aux Caf de dix départements de mettre en œuvre des innovations, à titre expérimental, dans le service de l'A3PP afin de mieux accompagner ses allocataires, de "les prémunir de difficultés financières et simplifier leur parcours".

• Liens et documents associés

- [La loi](#)

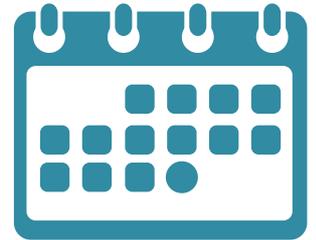
Perrine Debacker

Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :

secrtaire.planetautisme@gmail.com

INFORMATION :

Les permanences matériathèque sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.



14 oct 2023

Café rencontres

à la Maison pour Tous du Petit-Charran (30, rue Henri Dunant à Valence)

Les autistes de la Table ronde de 14h – 16h.
un premier contact par mail est souhaité :
cafe.rencontresasperger.valence@gmail.com

Café-rencontre Asperger ados 10h-12h et 14h-16h
Sur inscription : valerieperiot@yahoo.fr

Café-rencontres adultes de 15h – 17h.
un premier contact par mail est souhaité :
cafe.rencontresasperger.valence@gmail.com

Café des proches de 14h-17h (places disponibles)
Pas d'insription nécessaire

Les dates des cafés de l'année à venir : 25/11 et 16/12

Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :
secrtaire.planeteautisme@gmail.com

COUP DE PROJECTEUR SUR NOS FORMATIONS

21 et 22 septembre 2023

Formation : la communication avec ou peu de langage oral

Formatrices : Mme Constance Pinet, orthophoniste et formatrice. Public : parents d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de professionnels du médico-social avec des notions sur l'autisme

6 Octobre 2023

Communication avec ou peu de langage oral

Animée par Mme Constance Pinet, orthophoniste et formatrice. Public : parents d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de professionnels du médico-social avec des notions sur l'autisme. Communication et autisme, outils d'aide à la communication.

21 et 22 octobre :

Autisme et médiations musicales animée par M. Pascal Viossat musicothérapeute et formateur.

Public : professionnels du médico-social, de l'éducation, des loisirs et de la culture. A partir d'une découverte de la musicothérapie, ce stage permet d'étudier, d'expérimenter un ensemble d'outils et de méthodes adaptés à la mise en place et à l'animation d'ateliers à médiation musicale dans le domaine des troubles du spectre autistique.

16 et 27 novembre 2023

FORMATION : les troubles alimentaire dans les troubles du spectre autistique.

Objectif : découvrir ce qu'est l'oralité alimentaire et apprendre quelles sont ses particularités, savoir aménager le temps du repas et construire un plan d'action pour pallier/compenser améliorer les troubles.
Formatrice : Constance Pinet et Marjorie Albertin, orthophonistes.

23 et 24 novembre :

Apprentissages des habiletés sociales pour des enfants avec TSA sans déficience intellectuelle.

Formatrice : Mme Magalie Sorrel. Cette formation a pour objectifs de savoir identifier les habiletés sociales chez l'enfant et repérer les difficultés, savoir développer une méthodologie pour animer un groupe d'habiletés sociales et de connaître les principes généraux de l'apprentissage des habiletés sociales sur les modèles du GACS ou du GECOS. Public : professionnels de la santé ou du médico-social ayant suivi une formation sur les généralités de l'autisme.

18 novembre et 9 décembre

Éducation structurée et scolarisation enfants avec TSA : formatrices Mmes Gwendoline Girodin, psychologue du développement et Emma Michard-Falchero, orthopédagogue. Cette formation sur deux jours comprend une partie théorique et des mises en situation permettant de découvrir des méthodologies et outils adaptés aux TSA. Cette session a pour objectifs de comprendre les besoins d'aménagements, de développer les préalables aux apprentissages scolaires et de mettre en place des temps d'apprentissages adaptés à l'autisme. Public : parents et professionnels : enseignants, AESH, professionnels du médico-social.

Renseignements sur notre site sous la rubrique catalogue de formation 2023 et auprès de

centreformationpada@gmail.com

Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :

secrtaire.planeteautisme@gmail.com

CENTRE DE FORMATION 2024

4 MARS
2024

LA COMMUNICATION ALTERNATIVE ET AMÉLIORÉE
SUR TABLETTE.

20-21-22
MARS 2024

GESTION DE CRISE PROFESSIONNELLE DE NIVAU DE
CERTIFICAT PRATIEN 1

29 ET 30
AVR 2024

LES TROUBLES ALIMENTAIRES DANS LES TROUBLES
DU SPECTRE AUTISTIQUE

3 JUIN
2024

LA COMPRÉHENSION DES PARTICULARITÉS
COGNITIVES DE L'AUTISME SANS DÉFICIENCE
INTELLECTUELLE

9 ET 10
JUIL. 2024

FORMATION GÉNÉRALE : COMPRÉHENSION DE
L'AUTISME

8 ET 9
JUIL. 2024

LA COMMUNICATION ALTERNATIVE ET AMÉLIORÉE
DE HAUTE TECHNOLOGIE : LES APPLICATIONS DE
COMMUNICATION SUR TABLETTE.

14 ET 15
OCT. 2024

DÉCOUVRIR LA DÉTENTE PSYCHOMUSICALE POUR LA
RÉGULATION SENSORIELLE ET ÉMOTIONNELLE DANS
L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS, ADOLESCENTS ET
ADULTES AVEC AUTISME

5 ET 12
OCT. 2024

EDUCATION STRUCTURÉE ET SCOLARISATION

28 ET 29
NOV. 2024

APPRENTISSAGE DES HABILITÉS SOCIALES POUR
DES ENFANTS AVEC OU SANS DÉFICIENCE
INTELLECTUELLE

Retrouvez tous les détails sur le catalogue 2024
<https://planete-autisme-drome-ardeche.org/>



Vous avez trouvé Pada Blabla sur notre site ou par connaissance interposée, et vous souhaiteriez le recevoir par e-mail dès sa parution ?

Envoyez un mail à
secretaire.planeteautisme@gmail.com.

Inversement, vous pourrez choisir de vous désinscrire en suivant la même procédure.

Une info à publier ? Écrivez-nous !

Retrouvez-nous également sur planeteautisme-dromeardeche.fr et sur notre page Facebook !

